

ZEC
Anse-
Saint-Jean

ZEC
Chauvin

ZEC
Des Passes

ZEC
La Lièvre

ZEC
Lac-Brébeuf

ZEC
Lac-de-
la-Boiteuse

ZEC
Mars-Moulin

ZEC
Martin-Valin

ZEC
Onatchiway

ZEC
Rivière-
aux-Rats

CONSULTATION PUBLIQUE :
SOMMET ÉCONOMIQUE
RÉGIONAL DU SAGUENAY–LAC-
SAINT-JEAN

MÉMOIRE
ZEC DE CHASSE ET DE PÊCHE DU SAGUENAY
LAC SAINT-JEAN

EN COLLABORATION AVEC :



ZEC
Regroupement régional
Saguenay–Lac-St-Jean

PRÉSENTATION DES ORGANISATION

Les Zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Dans la région, il y a 10 organismes gestionnaires de Zec qui gèrent au nom du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), une zone d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, par le biais d'un protocole d'entente.

Ses mandats sont :

1. La conservation de la faune

Les organismes gestionnaires doivent veiller au suivi et au contrôle de l'exploitation de la faune afin d'assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique.

2. L'accessibilité à la ressource faunique

Les organismes doivent assurer une chance égale pour tous les québécois à l'accès du territoire et à l'utilisation récréative de la faune.

3. La participation des usagers

La participation des usagers constitue un élément essentiel du concept des zecs. Ces zones sont des entités démographiques, gérées et administrées par des usagers **bénévoles**.

4. L'autofinancement des opérations

L'autofinancement des opérations dans les zecs doit être assuré par les revenus provenant de la vente des cartes de membres, des forfaits et des droits d'accès. Les zecs développent depuis plusieurs années des activités récréatives tarifées, tel le camping, pour attirer de la clientèle.

Dix (10) zecs sont localisées dans la région du Saguenay–Lac-St-Jean. À elles seules, elles représentent près de 12% de la superficie de la forêt productive québécoise, soit près de 9 000km². Avec leurs 6 500 membres, les zecs de la région accumulent un revenu annuel autonome de 3 M\$ et fournissent de l'emploi à plus

de 76 personnes. Les retombées économiques qu'elles engendrent sont non-négligeables.

Annuellement, ces zecs totalisent 124 000 jours-activités, dont 82 000 jours-pêche, 10 000 jours-chasse pour le petit gibier et 32 000 jours-chasse pour l'original. (Tanguay, J., 2012)¹. Ces statistiques démontrent une fréquentation et un intérêt marqué des québécois pour sa richesse faunique à laquelle ils tiennent depuis la création des zecs, il y a de cela 37 ans.



Zec Anse-St-Jean
Zec Chauvin
Zec Des Passes
Zec La Lièvre
Zec du Lac-Brébeuf
Zec Lac-de-la-Boiteuse
Zec Mars-Moulin
Zec Martin-Valin
Zec Onatchiway
Zec Rivière-aux-Rats

Le Regroupement des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-St-Jean

Les organismes gestionnaires de zecs de notre région sont membres du Regroupement des Zecs du Saguenay Lac Saint-Jean dont l'un des mandats consiste à faciliter les échanges entre les gestionnaires de zecs et permet la résolution des problèmes communs. Au niveau des intervenants régionaux, le Regroupement facilite les échanges avec un interlocuteur unique qui présente des positions unifiées.

La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs « Zecs Québec »

L'un des rôles exercés par Zecs Québec consiste à représenter les zecs auprès des différents partenaires et acteurs du domaine de la faune et des forêts. Depuis 1978, les zecs offrent l'accès à la ressource faunique et au plein air, veillent à la conservation de la faune et favorisent la participation des personnes qui veulent en faire l'usage.

¹ TANGUAY, J., 2012. Résultat d'exploitations enregistrées dans les zecs de chasse et de pêche de la région du Saguenay–Lac-St-Jean en 2011. Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire du Saguenay–Lac-St-Jean. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Jonquière. 30 p.

Les zecs sont les territoires fauniques structurés (TFS) les plus fréquentés du Québec (SOM, 2012)². Chaque année, plus de 41 000 membres et plus de 650 000 utilisateurs fréquentent les 48 000 km² de territoire des 63 zecs du Québec. Ensemble, ils y consacrent plus de 1 million de jours-activités.

² SOM.2012. *Étude sur les chasseurs québécois en 2011*. Rapport présenté au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et à la Fédération des pourvoiries du Québec. 51p.

THÈME 1 – RENFORCER LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Le dialogue entre les acteurs régionaux

Un des défis est l'entretien de la synergie entre les acteurs du milieu. À ce propos, le secteur forêt a perdu cette collaboration. En effet, avec l'annonce de l'abolition des conférences régionales des élus (CRÉ) en novembre dernier³, le secteur forêt et les acteurs qui s'y rattachent perdent 5 ans de concertations continues. Ces acteurs ont travaillé d'arrache-pied pour apprendre à se parler, à comprendre et à bâtir ensemble une vision sur la gestion de la forêt qu'ils utilisent tous à différents niveaux. **D'où l'importance de maintenir le dialogue entre les acteurs régionaux.**

L'importance économique de la faune et sa pérennité

Rappelons que la forêt abrite non seulement des arbres, mais aussi une faune diversifiée, exploitée et mise en valeur par le biais de territoires fauniques structurés que sont les zecs; tout comme la forêt l'est par les exploitants forestiers. À juste titre, la faune doit être un grand axe économique puisqu'elle représente 71M\$ en PIB et en revenus fiscaux pour la région du Saguenay Lac Saint-Jean, en plus de représenter plus de 1000 emplois (Tableau 1 et 2).

	PIB (M\$)	Revenus fiscaux (M\$)
Chasseurs	19.53	5.54
Pêcheurs	36.27	10.54
Total	55.8	16.08

Tableau 1 : PIB et revenus fiscaux générés par les chasseurs et pêcheurs Québécois, 2012, dans la région administrative du Saguenay Lac Saint-Jean.⁴

³ En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201411/05/01-4816098-labolition-des-cre-aussi-dans-le-pacte-fiscal.php>

⁴ **ÉCORESSOURCES**. 2014. *L'industrie faunique comme moteur économique régional*. Une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 81 p.

	Emplois
Chasseurs	319.3
Pêcheurs	690.3
Total	1009.6

Tableau 2: Emplois équivalent temps complet générés par les chasseurs et pêcheurs Québécois, 2012, dans la région administrative du Saguenay Lac Saint-Jean.³

Le renforcement de conditions de succès pour le développement du secteur de la forêt **passé nécessairement par une gestion innovante des forêts qui pourra amener la pérennité de la ressource renouvelable, englobant la faune et ses habitats**. Ces mêmes arbres qui créent des habitats à cette faune abondante, si précieuse pour le développement des zecs, leurs économies et celles des entreprises locales. Malgré les efforts pour rendre la foresterie plus acceptable socialement, Zecs Québec constate qu'il y a toujours un manque à gagner concernant l'intégration d'enjeux autres que la production de la matière ligneuse. Les acteurs du milieu sont la clé pour obtenir un milieu de vie attrayant, un secteur économique florissant et une offre culturelle de qualité et diversifiée. Pourquoi les écarter?

Les chemins forestiers

Enfin, il ne faut pas oublier que les conditions de succès devront obligatoirement passer par **l'entretien du réseau de chemins**. Héritage du passage industriel, l'accès au territoire forestier conditionne son occupation. Les zecs donnent accès à près de 3 000 baux de villégiature⁵, à des chasseurs, des pêcheurs, des campeurs, des amateurs de plein air, des cueilleurs, des adeptes de VTT ou de motoneige, tous tirant profit du réseau routier. Cependant, il est important de noter que pour une zec, le **développement de nouveaux accès occasionne une perte de contrôle**. Ces accès étant dus aux opérations

⁵ Information géographique de référence. Gouvernement du Québec. MFFP. Tous droits réservés. 4e trimestre. 2011. MTM zone 7.

forestières. Il est primordial de considérer et d'harmoniser ces problématiques liées à la gestion du réseau routier avec les différents intervenants des territoires de zecs.

À titre d'exemple, l'accès au territoire d'une zec est octroyé en retour du paiement d'un droit de circulation. Grâce à cette tarification, le réseau des zecs réussit à investir, année après année, une somme avoisinant 3,5 M\$ pour l'entretien de près de 15 000 km de chemins forestiers qui, rappelons-le, demeurent la propriété de l'État. Cette somme demeure toutefois insuffisante pour entretenir l'ensemble des 35 000 km de chemins du réseau routier présent dans les zecs du Québec. À titre de référence, il y a sur les zecs plus de kilomètres de chemins forestiers que le nombre de kilomètres de routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec.

Lorsque les chemins principaux font l'objet d'une utilisation multiple, la question de **partage des coûts de leur entretien se pose avec acuité**. Cependant, lorsqu'il n'y a plus d'interventions forestières prévues, le financement du réseau de chemins devient orphelin. Il est donc tout à fait opportun de rechercher des solutions, ou de nouvelles approches, de financement pour faire face à cette problématique (Zecs Québec, 2015)⁶.

D'ailleurs, pour aider à prioriser les chemins forestiers à financer, quelques chemins d'accès problématiques devraient tout simplement être fermés. Considérant les impacts négatifs sur l'habitat du poisson, le processus de fermeture de chemins forestiers devrait sortir de la rhétorique gouvernementale et se concrétiser sur le terrain. D'autres options seraient envisageables, tels un programme de financement récurrent, une application allégée sur la norme des ponts forestiers, le partage des coûts, le principe d'utilisateur-payeur, etc. À cet égard, une certaine souplesse du MFFP serait nécessaire.

⁶ ZECs QUÉBEC. 2015. Mémoire : consultation publique : Chantier sur la production du bois. Volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. 14 p.

THÈME 2 – CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LES SECTEURS STRUCTURANTS

Pour accroître et consolider le secteur structurant du milieu forestier, la recherche de consensus sur l'aménagement des forêts publiques est incontournable. C'est un gage de succès pour une **acceptabilité sociale de la foresterie**. L'ensemble des partenaires du milieu, gestionnaires fauniques inclus, souhaite que les forêts de la région produisent des bois de qualité pour mettre en valeur d'autres filières que les pâtes et papiers et ainsi, faire l'objet d'innovation qui leur ouvrira de nouvelles possibilités et de nouveaux marchés. Cependant, toute cette démarche ne doit pas se faire à n'importe quel prix et certainement pas au dépend de l'économie du secteur faunique. Celui-ci ayant grandement besoin d'habitats de qualité pour assurer la pérennité du prélèvement de la ressource faunique renouvelable.

La faune est un secteur structurant tant au niveau économique qu'au niveau de l'exploitation de sa ressource. Ce secteur se trouve trop souvent dans l'ombre du secteur forestier même s'ils sont intimement liés. Les répercussions des coupes forestières se font sentir de façon instantanée sur le comportement de la faune, ses habitats et son prélèvement. Les gestionnaires de zecs rejettent la logique commerciale des forêts qui dépend du marché américain au détriment de l'intérêt public qui penche vers la conservation et la mise en valeur des ressources que cette dernière nous procure.

Finalement, avant de penser à transformer les bois et de les monétiser, un travail colossal doit encore être fait en amont de sorte à réduire le ravin qui subsiste entre les secteurs de la transformation du bois, de l'aménagement des forêts et de l'aménagement de la faune. Trois secteurs étroitement liés où il est malheureux de constater qu'ils sont encore gérés en silo. De plus, sans se préoccuper des impacts majeurs qu'ils ont les uns sur les autres.

THÈME 3 – DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS

La ressource renouvelable, la seule dont nous pouvons assurer la pérennité nous semblent une voie déjà tracée et sûre. Il s'agit bien entendu de la faune et ses habitats, c'est-à-dire la forêt. Le développement de nouveaux piliers économiques nécessite inévitablement de nouvelles bases solides sur lesquels s'appuyer. Les zecs fournissent une des assises régionales du secteur touristique.

L'aménagement de camping

Actuellement, les gestionnaires de **zec cherchent à développer des "campings aménagés"** suite aux nouveaux pouvoirs légaux accordés⁷. Forte demande des utilisateurs, les campings permettraient aux zecs d'augmenter leurs revenus puisque le camping aménagé n'est pas soumis au maximum tarifaire imposé par le gouvernement. Cependant, une planification régionale doit se mettre en place et établir un plan d'action pour chacune des zecs sera nécessaire. Il **serait primordial que le gouvernement appuie l'application de son règlement par une aide financière** permettant la mise en œuvre de son règlement pour les 5 points suivants :

1. Coordination régionale et planification régionale,
2. Localisation des sites propices,
3. Demandes d'autorisation,
4. Aménagement et installations septiques, (fosse septique et champ d'épuration)
5. Mise en place de l'administration des campings.

Il est à rappeler que les zecs gèrent au nom du gouvernement ces campings aménagés. Le développement de camping aménagés collaborerait inmanquablement à accroître l'économie locale en plus de diversifier les retombées économiques de la région et d'augmenter les revenus autonomes pour des zecs.

⁷ Gouvernement du Québec, *Gazette officielle du Québec*, 3 septembre 2014, 146^e année, n^o36, p.3097

La gestion de la chasse à l'orignal

Présentement, la tarification est le seul pouvoir légal que les zec ont en matière de chasse à l'orignal. Nous avons la certitude que d'accorder aux gestionnaires de zecs des pouvoirs en matière de gestion de la chasse à l'orignal permettrait la venue de nouveaux chasseurs tout en respectant les chasseurs actuels. La venue de membres supplémentaires augmenterait certes les revenus des zecs mais surtout, cela permettrait d'accomplir notre mandat d'accessibilité à tous à la richesse faunique de notre région.

En 2012, un sondage a été réalisé par le Regroupement. Les 487 chasseurs répondants ont identifiés principalement l'intimidation et les sites disponibles comme étant les facteurs limitant la venue de nouveaux chasseurs. Plus de la moitié des répondants croient que contrôler l'affichage et l'identification des sites permettraient la venue de nouveaux chasseurs. Découlant du sondage, les zecs ont doté le Regroupement d'un plan d'action régional sur l'orignal⁸. Bien que n'étant appuyé que moralement, certaines zecs ont encadré la gestion de la chasse à l'orignal sur leur territoire. L'une d'elle, la Zec des Passes le confirme *" l'implantation des sites d'affût sur notre Zec nous amène des nouveaux chasseurs désirant pratiquer leur activité en toute sécurité. Ils ont été séduits par l'encadrement qu'offre les sites d'affût."*⁹ Il n'en coûterait rien au gouvernement de mettre en place une réglementation permettant de gérer la chasse à l'orignal dans les zecs.

Tel que démontré précédemment, l'implantation de certaines solutions présentées dans le document permettrait aux zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean de contribuer fortement à la diversification économique régionale.

⁸ RRGZ02, *Plan d'action pour la mise en valeur de la chasse à l'orignal dans les zecs du Saguenay – Lac Saint-Jean*, février 2012, 15p.

⁹ *Communication personnelle*, 25 mars 2015

ZECS QUÉBEC RECOMMANDE

UNE VRAIE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Maintenir et faciliter le dialogue parmi les acteurs régionaux en :

- Conservant les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) ;
- Confiant les tables de la région à des tiers et non le MFFP ;
- Accordant un financement récurrent aux partenaires du milieu pour les aider à se représenter et participer activement au développement de la vision commune ;
- Considérant les partenaires fauniques qui représentent un gage de succès pour une économie régionale diversifiée et ;
- Intégrant les préoccupations fauniques dans les projets de développement régional.

UN SOUTIEN RÉCURRENT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE CHEMINS FORESTIERS

- Mettre en place un programme récurrent pour soutenir le financement de l'entretien des chemins forestiers appartenant à l'État.
- Calculer ce financement par kilomètres de chemins entretenus.

Ces chemins, multiresources, sont primordiaux à l'accès aux ressources des territoires structurés comme ceux de nos membres.

LE REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZECs DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN RECOMMANDE

UN SOUTIEN RÉCURRENT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE CHEMINS FORESTIERS

Pistes de solutions

- Mettre en place une formule utilisateur/payeur ;
- Utiliser les redevances forestières ;
- Utiliser les droits d'immatriculation des VTT ;

UN SOUTIEN FINANCIER POUR LA MISE EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE "CAMPING AMÉNAGÉ"

- Considérant les revenus potentiels et que les zecs gèrent ces emplacements au nom de l'État.
- Considérant les nombreuses étapes à franchir avant la mise en place de campings aménagés.

L'OCTROI DE POUVOIRS LÉGAUX AUX GESTIONNAIRES DE ZECs EN MATIÈRE DE GESTION DE LA CHASSE À L'ORIGINAL

- Considérant que la gestion de certaines activités, telles que :
 - le pancartage uniforme,
 - l'identification des sites d'affut,
 - l'implantation d'un code d'éthique du chasseur,ont favorisés la venue de nouveaux chasseurs sur les zecs ayant pris de telles dispositions,
- Considérant que l'augmentation du nombre de chasseur permet aux zecs d'atteindre deux de leur mandat soit l'autofinancement de ses activités et l'accessibilité à la population.